

Paris, le 16 septembre 2008



Communiqué du Collectif « Non à EDVIGE »

Plusieurs médias font état de la volonté de l'Elysée de tenter de clore le débat sur le fichier EDVIGE en publiant, dès cette semaine, un nouveau décret venant modifier, sur certains points seulement, celui paru au début de l'été.

Pendant ce temps, le ministère de l'Intérieur procède à l'audition de plusieurs dizaines de personnes physiques et morales sur le fichier EDVIGE, alors que le texte est probablement déjà bouclé.

Les 12 organisations qui ont déposé un recours commun en annulation et le Collectif « Non à EDVIGE » affirment avec force la nécessité d'abroger le décret mettant en place le fichier EDVIGE.

Le maintien d'un fichier qui mélange des finalités d'ordre différent en aggravant d'ailleurs les formulations du décret du 14 octobre 1991 continue à menacer les libertés individuelles et publiques y compris en touchant à des garanties constitutionnelles ou celles des conventions internationales (Convention des Droits de l'Enfant par exemple).

Les 12 organisations réaffirment leur volonté d'être reçues ensemble par le Premier Ministre. Le collectif « non à EDVIGE » poursuit la mobilisation avec la signature de l'appel « pour obtenir l'abandon d'EDVIGE » (plus de 200 000 signatures en ligne et « papier »). Des collectifs locaux commencent à organiser des initiatives pour la journée de mobilisation du 16 octobre.

Contact presse: contact@nonaedvige.ras.eu.org